



INFOS ADZRP n° 3 – Avril 2011



TOUCHE PAS A MA MAISON.

Adoptée suite à la catastrophe d’AZF, la loi « Bachelot » ou « Risques » de 2003 prévoit la mise en place de PPRT sur les territoires accueillant des sites industriels classés Séveso « seuil haut ».

Concernés par cette procédure, les habitants de Donges ont exprimé à maintes reprises leur opposition aux contraintes imposées aux riverains pour se protéger d’une explosion, d’un incendie ou d’un nuage toxique. Ils considèrent que c’est au responsable de la situation, donc à l’industriel de réduire les risques à la source et prendre en charge les coûts des travaux.

Ces travaux de renforcement du bâti (changement de fenêtres, travaux d’étanchéité, isolation thermique des toitures...), obligatoires dans la limite de 10% de la valeur vénale du bien, pourraient s’élever entre 10 000 et 15 000 € selon le Président de l’Association Nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS). Hormis l’injustice de cette charge, nombre de foyers aux revenus modestes ne pourraient se mettre en conformité avec la loi. Par ailleurs, les travaux exigés pour mettre en conformité les « établissements recevant du Public » ne manqueraient d’avoir des répercussions sur le montant des impôts de tous les habitants.

Depuis la création de l’Association ADZRP, nous vous informons sur la triple peine aux riverains qui supportent les nuisances quotidiennes, subissent le risque et devraient, en plus, payer pour s’en protéger.

L’aide de l’Etat, sous forme de crédit d’impôt, était fixée à hauteur de 40 % mais le « coup de rabot » imposé par le ministre du budget, la diminue de 10 %.voire plus, comme si les habitants étaient des spéculateurs immobiliers ou des opportunistes à l’affût d’une réduction d’impôt.

Les riverains dénoncent ces manœuvres qui consistent à leur faire payer les conséquences générées par les exploitants pour un profit encore plus élevés de leurs dividendes.

Nous, Dongeises, Dongeois, refusons de payer.

Les travaux de renforcement doivent être à la charge de l’entreprise génératrice des risques.

NOM	Prénom	Adresse	Signature

Ce texte-pétition est à déposer dans la boîte aux lettres N° 24 de l’Association ADZRP- Maison des Associations –DONGES. Il sera remis aux députés, au Conseil Général, au Conseil Régional, aux représentants de l’Etat.

● **Le PPRT : OUI à la prévention des risques ; NON aux contraintes imposées !**

Dès sa création, l'Association Dongeoise des Zones à Risques et du PPRT a clairement refusé que les Dongeaises et Dongeois soient triplement pénalisés : « supporter les nuisances liées au cite industriel, en subir les risques, être obligés demain de payer pour s'en protéger ».

Dans le même temps, elle a affirmé vouloir agir pour garantir la sécurité des personnes et des biens, réfléchir aux règles à mettre en place pour y parvenir.

Avec la même force, elle confirme son refus des contraintes que voudrait imposer le PPRT aux riverains. Elle considère que le responsable des dangers recensés, c'est-à-dire l'industriel, doit prendre en charge le coût des travaux.

● **RENCONTRES** : le 21 février avec le représentant CGT au CHSCT : un premier contact qui ne révèle pas de divergence de vue. A poursuivre

Le 4 mars avec des membres de l'association du Brivet : il s'agissait de déterminer les objectifs de chacun avec précision. Il est prévu d'échanger sur nos initiatives respectives.

Pour nous l'intérêt général
prime sur l'intérêt
particulier.
Rassembler reste le maître
mot de notre action.

● **TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES A DONGES**

533 camions en moyenne empruntent quotidiennement la rue du Stade à Donges.

Malgré plusieurs initiatives prises par les riverains (plainte, pétition), aucune solution n'a été apportée. Le trafic est toujours aussi dense, la nature des transports, toujours aussi dangereux.

Les réflexions, les contraintes que voudrait imposer le Plan de Prévention des Risques Technologiques n'ont fait que raviver les craintes maintes fois exprimées par les dongeaises et dongeois, qu'ils soient ou non riverains de la rue du Stade.

Toutes et tous ensemble, nous exigeons l'arrêt du transport des matières dangereuses à Donges par la mise en place d'un circuit contournant la ville.

Toutes et tous ensemble, nous demandons aux élus et aux représentants de l'Etat de prendre, chacun à leur niveau, les décisions qui s'imposent.

Si tel n'était pas le cas, les Dongeaises et Dongeois seraient contraints de trouver de nouvelles formes d'action.

● **En liaison avec d'autres PPRT :**

421 PPRT concernant **670 établissements industriels** sont à élaborer. Au 1er janvier 2010, 273 PPRT ont été lancés et 28 approuvés.

Au regard des enjeux, des conséquences pour les personnes concernées, des différents interlocuteurs, il paraît important de fédérer les différentes démarches. Des contacts sont pris avec plusieurs responsables de PPRT.